



MARS 2024

Chers LUCEIENS, Chères LUCEIENNES

La saison printanière s'annonce riche en manifestations de tous poils, LUCEY sera le théâtre d'évènements à l'initiative de la commune, d'associations et même davantage avec l'organisation des élections législatives Européennes. Nous aurons la chance et la satisfaction de recevoir des sportifs lors de la très attendue « **Lucey'N** » le lundi 1^{er} Avril, quelques jours après, **le trail des Côtes de Toul**, organisé par l'US Toul Athlétisme le dimanche 7 avril, **le repas de nos Aînés** le mercredi 24 avril, **la brocante** semi nocturne le 04 mai, la **commémoration du 08 mai** à 11H00, des marches gourmandes le 02 juin et le 09 juin et enfin le plus important les **Législatives Européennes** du 09 juin.

Je souhaite faire un appel aux votes pour ces prochaines élections ; j'aimerais que LUCEY se distingue parmi les communes qui afficheraient le moins d'abstention, signe de l'engagement citoyen des habitants de notre village. Voter aux prochaines élections européennes, c'est poursuivre l'effort des fondateurs de l'Union européenne en faveur de la paix et de la prospérité. Seule institution de l'UE élue au suffrage universel direct, le Parlement européen constitue l'un des principaux fondements démocratiques de l'UE. Pour ou contre l'UE, cette institution existe et le vote est démocratique. Nous nous devons de nous exprimer, pour les uns ou pour les autres, bulletins blancs, montrons par un vote massif que notre commune sait réagir et a l'ambition de convaincre. Vous allez être absent le jour du vote des élections Européennes ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour le scrutin du 09 juin, la procédure de demande de procuration sera totalement dématérialisée : l'électeur pourra justifier de son identité en ligne (il sera dispensé de se rendre à la gendarmerie). Une autre solution est le vote par correspondance : Le matériel de vote par correspondance sera adressé aux électeurs ayant activé cette option, avec la lettre de convocation et les professions de foi des candidats. Il contiendra : les bulletins de vote ; une enveloppe de scrutin ; une enveloppe d'identification à renseigner par vos soins ; une enveloppe d'expédition libellée à l'adresse du poste qui recueille votre vote.

Avec notre petit bulletin nous pouvons interagir sur l'adoption de mesures pour limiter les effets du réchauffement climatique, les négociations des accords commerciaux entre l'UE et des pays tiers, la révision de la directive sur le détachement des travailleurs, la création du Parquet européen pour lutter contre les fraudes, l'adoption de mesures contre le blanchiment de capitaux contribuant à la lutte contre le terrorisme...et tellement de choses essentielles.

Avec votre aide, montrons que LUCEY n'est pas qu'une très jolie petite commune elle est aussi RESPONSABLE.

Vincent MARTIN, Maire de LUCEY

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Nous avons fait paraître l'article relatif aux mutuelles santé et/ou assurances complémentaires santé pour la commune envisageant d'étudier une mutualisation afin de bénéficier d'avantages tarifaires. Je remercie les personnes intéressées mais hélas trop peu nombreuses il ne sera pas donner suite à cette initiative.

CAFÉ CITOYEN

Rendez-vous samedi 20 avril 2024 de 10h à 12h salle Jeanne d'Arc pour un échange libre sur tous sujets.

LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ

BRI  CHES

N



SAMEDI 6 AVRIL 2024

DIMANCHE 7 AVRIL 2024

de

09H00 à 12H00

DISPONIBLE EN MAIRIE

AU PRIX DE 5,00€



POUR NOUS, CE N'EST QU'UNE BRIOCHE

POUR EUX, C'EST UN SOUTIEN

Règlement

Article 1

La MJC commune de LUCEY organise la brocante semi-nocturne de LUCEY le :

04 Mai 2024 de 16H00 à 24H00

Le nombre d'exposants sera limité à 250 dont 15% de professionnels. Seules les associations enregistrées sur la commune de Lucey, les viticulteurs et commerçants agréés par la commune pourront prétendre à faire fonctionner un stand de pâtisseries, boissons, etc... dans les emplacements prévus à cet effet.

Article 2

Les emplacements prévus font 5 mètres linéaires pour 10€00. La profondeur diffère en fonction de la largeur des usoirs. Les organisateurs limitent toutefois la profondeur à 3 mètres.

Article 3

Personne ne pourra s'installer sur le site et sur le territoire de la commune de LUCEY sans avoir l'autorisation préalable de la mairie et s'être acquitté du paiement après avoir dûment complété et signé le présent bulletin.

Article 4

L'accueil des exposants se fera à partir de 15 heures. Ils sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur sera réservé, ils ne pourront le quitter et traverser le site avec leurs véhicules avant 23 heures, sauf cas de force majeure.

Article 5

Si une réservation d'emplacement n'est pas respectée et que l'exposant n'est pas présent à son emplacement à 16H00 sans avoir prévenu de son retard, l'organisateur se réserve le droit de disposer du dit emplacement.

Article 6

La vente de produits alimentaires, confiseries et boissons est interdite aux exposants, ces prérogatives étant d'ores et déjà réservées aux associations de LUCEY. L'organisateur se réserve le droit de déroger à cet article en cas de désistement.

Article 7

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Les stands d'objets ou de vêtements neufs sont rigoureusement interdits, de même que : armes (même anciennes), drogues, animaux, copies VHS, CD/DVD et jeux gravés.

Article 8

Il est interdit d'afficher ou d'apposer tout objet contre les murs, façades de maison, grillages, sans en avoir obtenu l'autorisation préalable du propriétaire et après accord de l'organisateur. Il est également interdit d'allumer des barbecues sur ou à côté des emplacements.

Article 9

L'inscription à la Brocante de LUCEY implique un engagement ferme de la part des exposants, ainsi que le respect du présent règlement. En cas d'absence ou de désistement, il ne sera pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure.

La sous-location des emplacements est interdite.

Article 10

Chaque exposant devra, à son départ, ramener cartons, papiers, déchets ou objets non vendus dont il souhaite se séparer. L'emplacement doit être laissé propre.

Article 11

En cas de non-respect de la législation ou pour tout litige, vol ou accident, l'organisateur et la commune de LUCEY ne saura être tenue pour responsable.

Article 12

La MJC commune de LUCEY organisatrice se réserve le droit d'annuler la manifestation pour toute raison sérieuse. Les exposants inscrits en seraient aussitôt avisés et se verraient alors remboursés du montant de leur réservation, sans pouvoir prétendre à une autre indemnisation.



BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE de LUCEY du 04 mai 2024
Organisé par MJC

Je soussigné(e)

NOM : PRENOM :
DATE de NAISSANCE :/../....
ADRESSE :
CODE POSTAL : LOCALITE :
ADRESSE MAIL :
N° TELEPHONE PORTABLE :
Pour les Particuliers : Carte d'identité ou Passeport ou Permis de conduire (barrer les non retenus)N°
Pièce d'Identité :délivré le/../.... par
Pour les professionnels
N° Registre du Commerce : délivré le :/../.... par
dont le siège est à l'adresse
Code postal : Localité

Tarif pour cette journée : 3 possibilités 10€ pour 5 m, 20€ pour 10m, 30€ pour 15m

Déclare sur l'honneur (**)

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- N'avoir pas participé a plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
- Respecter le règlement au verso de la brocante et **le signer**
- Avoir réglé la somme de€ pour.ml

Cette fiche d'inscription est à retourner (toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte). Espèces ou chèque, à libeller à l'ordre de la MJC de Lucey, sont à envoyer avec la fiche d'inscription à l'adresse suivante : ...Mr GARDEUX...15, rue du Grand MEIX 54200

avant le 15 MARS 24 pour les habitants de Lucey
avant le 05 AVRIL 24 pour les extérieurs

A, le (**Signature**)

Votre emplacement vous sera indiqué en retour par SMS ou mail avant le 27 avril 2024.
Sous réserve de l'accord de la préfecture, en cas de refus la MJC s'engage à rembourser les inscriptions. - Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

Dans la limite des places disponibles, si vous souhaitez un emplacement précis sur le parcours (devant votre porte, par exemple), indiquez l'adresse exacte où vous souhaitez être placés. Adresse de l'emplacement souhaité :